

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-44

PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT A LA CREATION DE LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE QUALITE COMMUNE DE MIRABEL

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Le Conseil Général a adopté en 1979 le principe d'une aide financière aux communes réalisant des lotissements de qualité à usage d'habitation.

Cette politique s'applique aux communes de moins de 5 000 habitants, réalisant des lotissements communaux de qualité ou de super qualité répondant aux critères suivants :

- Lotissement de qualité :
- 5 lots minimum,
- terrain à proximité de l'agglomération,
- qualité et conception du plan de masse,
- mise en souterrain de tous les réseaux,
- aires de stationnement,
- part moyenne affectée à chaque lot égale à 500 m², pour habitat dispersé et 300 m² pour habitat groupé.

Un lotissement de super qualité doit, en plus, réserver une superficie minimum de 20 % de sa surface totale aux espaces collectifs : plantations, espaces verts, terrains de jeux, voies piétonnières (hors voirie et aires de stationnement).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

Le financement départemental est une subvention forfaitaire :

- de 457 € par lot pour un lotissement de qualité,
- de 640 € par lot pour un lotissement de super qualité.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir statuer sur le dossier présenté dans le tableau suivant :

**DOSSIER PRESENTE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
TRADITIONNELLE**

COMMUNE OPERATION	TYPE DE LOTISSEMENT	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
MIRABEL Aménagement du lotissement communal du Cabillou (5 lots) Observation : Préfinancement accordé le 28.09.06.	– 5 lots – super qualité	5 lots x 640 € = <u>3 200 €</u>

TOTAL 3 200 €

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041432, sous - fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	40 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	28 613 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	3 200 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	31 813 €
Disponible.....	8 187 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-44

**PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT A LA
CREATION DE LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE QUALITE
COMMUNE DE MIRABEL**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 3 200 € :

** Dossier présenté dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	TYPE DE LOTISSEMENT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
MIRABEL Aménagement du lotissement communal du Cabillou (5 lots) Observation : Préfinancement accordé le 28.09.06.	– 5 lots – super qualité	5 lots x 640 € = <u>3 200 €</u>

– Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041432, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,